

Michel Foucault lecteur d'Austin (Tunis, 1967)

Thématiser le matériau analytique¹

Jacques Guilhaumou, UMR Triangle, ENS Lyon – 25/10/2022

Au moment de son séjour à Tunis, en 1967-1968, Michel Foucault s'interrompt dans son écriture de *L'archéologie du savoir* pour prendre des notes sur les philosophes analytiques, comme il l'écrit dans une lettre d'avril 1967 : « J'ai suspendu toute écriture pour regarder d'un peu près Wittgenstein et les analystes anglais » (DE, I, 50). Ces fiches de lecture sont disponibles au sein de la boîte 43 des archives Foucault qui a été numérisée et mise à la disposition du lecteur conjointement sur Gallica et sur la plateforme FFL-Eman. Elles sont regroupées dans plusieurs dossiers différents, soit autour d'un thème, soit à propos d'un auteur, que nous avons présentés (Guilhaumou, 2021). Les fiches de lecture sur *How to Do Things with Words* (1962) de J.L. Austin se présentent dans le dossier titré « Austin ». Ce dossier est composé de 17 fiches de lecture, dont 15 fiches portant sur 93 pages de cet ouvrage de 163 pages. Ces fiches, auxquelles Foucault attribuent des titres (le plus souvent soulignés, plusieurs fiches pouvant traiter du contenu d'un même titre) contiennent soit des traductions au plus près du texte d'Austin, soit des résumés, voire de rares commentaires en ce qui concerne dix des douze *Lectures* de l'ouvrage. Foucault a pris ses notes de lecture au fur et à mesure de sa lecture de l'ouvrage. En effet la première fiche remplie, explicitée par son titre « Austin How to do things with words. Les expressions performatives », à propos du Livre I de l'ouvrage, est la douzième dans l'ordre de classement des fiches du dossier Austin². Foucault les a donc reclassées selon un dispositif spécifique dont il nous importe de circonscrire la progression.

Ce qui frappe d'emblée dans les choix de traduction de Michel Foucault, c'est qu'ils se différencient de certains choix que fera Gilles Lane, son traducteur ultérieur en français (1970, p. 40, 102) tout particulièrement la traduction d'*utterance* par « énonciation », d'*uttering a sentence* par « l'énonciation de la phrase », d'*uttering the performative* par « formuler l'énonciation performative ». Or, on ne trouve nulle présence du mot « énonciation » dans la traduction de Foucault³. À rebours d'un positionnement d'Austin au sein d'une linguistique de l'énonciation, Foucault perçoit chez cet analyste anglais ce qu'il qualifiera, dans *L'archéologie du savoir*, d'« analyse linguistique de la signification » (1966, p. 65). Le

¹ Bien que soumis mais non retenu par des revues réfléchissant aux liens entre langage et savoir, nous publions aujourd'hui cet article, qui met en jeu une lecture inédite des fiches de lecture de Michel Foucault sur J.L. Austin, dans ce carnet de recherche sur la mémoire qui a souhaité l'accueillir. Il montre comment le travail de prise de notes de l'intellectuel, qui peut paraître peu personnel, a en réalité nourri, tout au long de son œuvre, sa réflexion sur les formes du discours.

² Nous reproduisons l'écriture manuscrite de Michel Foucault (ici, le soulignement).

³ Bruno Ambroise (2005) retient les termes de « phrase » (*sentence*), d'« énoncé » (*utterance*) et d'« énonciation » (*uttering*), allant ainsi en partie dans le sens de Foucault.

dispositif de lecture qu'il met en place tend ainsi à s'inscrire dans l'ordre d'une performance structurant la signification (*Meaning*) des énoncés constatifs/performatifs.

Foucault aborde sa prise de notes sur l'ouvrage d'Austin par la dernière *Lecture*, la *Lecture XII*, sous le titre non souligné « Conclusions générales de How to do Things [with Words] ». Il prend en compte la formulation générale d'Austin : « The doctrine of the performative/constative distinction stands to the doctrine of locutionary and illocutionary acts in the total speech act as the special theory to the general theory » (1962, p. 147) en la traduisant par : « La distinction performatif/constatif est une théorie particulière à l'intérieur de la théorie générale des actes locutoires et illocutoires. ». La structuration de la « théorie générale des actes locutoires/illocutoires », au titre de la différence constatif/performatif au sein de la tripartition locutoire/illocutoire/perlocutoire, se présente, de fiche en fiche, selon un fonctionnement syntaxique récurrent, soit une modalité du préconstruit sous formes de thématisations discursives spécifiques. À ce propos, le linguiste Jean-Marie Marandin précise :

On peut préciser la définition du préconstruit de la manière suivante : l'expression ou les expressions qui introduisent l'objet de la référence contraignent son interprétation. Le point important est que la contrainte relève d'un plan d'organisation de langue, autrement dit d'une articulation réglée forme-sens. On saisit bien la notion de préconstruit quand on la contraste avec celle de déjà-dit (et toute modalité du dit hors assertion : pré-asserté ou présupposé) : le préconstruit qualifie la forme de l'expression en tant qu'elle contraint l'interprétation alors que le déjà-dit relève du contenu (propositionnel ou notionnel) (1993, p. 167).

À l'aide d'un tel critère linguistique, Foucault introduit d'abord un enchaînement discursif des énoncés traduits sous la forme d'un interdiscours attesté d'une présupposition à l'autre là où Austin met l'accent sur les caractéristiques d'un « développement historique » du constatif au performatif. Puis il considère dans ses annotations suivantes le « mouvement » des expressions performatives dans une quête du vrai différencié du faux. Au sein de ce développement et de ce mouvement vers le performatif, une fonctionnalité syntaxique revient régulièrement, soit la thématisation sous les formes grammaticales à valeur de préconstruits « c'est X »/« ce n'est pas X », « Ce sont X »/« Ce ne sont pas X ». S'y adjoignent des présentatifs du type « Il y a », « Telles sont ». À ce titre, en multipliant la présence de thématisations au sein des énoncés traduits, Foucault nous introduit à une lecture contrainte de ce qu'il en est de la signification spécifique des propositions performatives. Il acquiert ainsi un statut d'observateur de l'interprétation du caractère intentionnel du langage sous la forme étendue de l'énoncé performatif.

Le « développement historique » du constatif au performatif : d'une thématisation à l'autre, les conditions d'émergence de la performance de l'acte illocutoire

Nous sommes dans le vif du problème dès la fiche intitulée La signification des mots⁴, basée sur l'annotation du célèbre article d'Austin sur le *Meaning* (Austin, 1963)⁵. D'emblée, là où

⁴ C'est Foucault qui souligne ce titre de fiche, comme dans de nombreuses autres fiches.

Austin écrit : « It may justly be urged that, properly speaking, what alone has meaning is a *sentence*. » (1963, p. 2), Foucault introduit une proposition thématifiée : « Ce sont les énoncés (sentences) qui ont une signification, non les mots. », traduisant *sentence* par « les énoncés », au pluriel donc, et *Meaning* par « signification ». C'est déjà annoncer ce qu'affirmera Foucault dans *L'archéologie du savoir*, en établissant un lien entre l'affirmation qu'« on ne peut établir un système linguistique [...] qu'en utilisant un corpus d'énoncés » associée au constat que « C'est un ensemble fini de règles qui introduit un nombre infini de performances » (1966, p. 39), thématification interpellant l'ordre analytique de la performance dans la continuité des notes de lecture.

Le propre d'une telle thématification discursive, sous la forme syntaxique « c'est x », est d'induire un préconstruit en matière de règles et d'énoncés dans l'ordre de la performance. Foucault introduit par l'usage de ce critère linguistique ce qui fera débat avec les « analystes anglais » dans le chapitre « Définir l'énoncé » de *L'archéologie du savoir* sur la base de la question suivante : « Ne peut-on pas dire qu'il y a énoncé partout où on peut reconnaître et isoler un acte de formulation – quelque chose comme ce "speech act", cet "acte illocutoire" dont parlent les analystes anglais ? » (1966, p. 110). Certes la réponse de Foucault est négative, au titre de la pluralité des énoncés, de leur articulation dans des unités singulières. Mais il est légitime de se demander jusqu'où Foucault, lisant Austin, perçoit la dynamique des énoncés au sein l'acte illocutoire, soit au plus près de leur formation discursive.

Deux autres thématifications sont attestées dans la note de lecture sur « la signification des mots ». Austin et Foucault partagent ici le constat des limites du recours à la syntaxe d'une part, et à la sémantique lexicale d'autre part dans les termes suivants : « Let us call this sort of thing 'explaining the syntactics' » (1963, p. 3) traduit par « C'est expliquer la syntaxe (*explaining the syntactics*) du mot » ; « I might do what we may call 'demonstrating the semantics' of the word » (1963, p. 3) traduit par « C'est "demonstrating the semantics" ». Cette double référence à l'explication syntaxique et à la sémantique de la proposition caractérise un modèle de travail qui fait obstacle à la centralité de l'énoncé, donc inadéquat au *Meaning* de l'énoncé, à sa signification vraie, ainsi que le précisera Foucault dans *L'archéologie du savoir*, en particulier à propos de la grammaire (1966, p. 108-109). Ainsi d'emblée sont mis à l'écart l'abord syntaxique des phrases, la démonstration de leur sens, au profit de la seule signification de l'énoncé.

La fiche suivante titrée Certaines propositions ne sont ni synthétiques, ni analytiques (Austin), première fiche du dossier Austin sur le même article que dans la précédente, présente une nouvelle thématification. Au moment où Austin précise à l'aide d'un exemple la non-pertinence de la syntaxe pour ajouter ensuite « What prevents my saying it, is rather some semantic convention (*implicit, of course*), about the way we use words *in situations* » (1963, p. 10), Foucault en retient que « Ce qui rend impossible de prononcer [celà], ce ne sont pas des règles syntaxiques, mais plutôt une convention au sujet de la manière de se servir des mots en situation. ». Ici, l'élément contraint à valeur de présupposé est l'usage des mots en situation, qualifié plus avant, nous le verrons, par le terme de circonstances. À l'aide d'une nouvelle

⁵ Nous avons joint cette fiche, présente dans le sous-dossier *Meaning*, au dossier Austin, dans la mesure où elle porte sur le même article que la première fiche du dossier Austin.

thématisation mettant en valeur la manière de se servir des mots en situation, Foucault préconstruit un mode propositionnel, hors de la règle syntaxique et de la logique sémantique, relevant d'une convention relative à une situation donnée, dont il convient de préciser la nature propositionnelle, au-delà de la caractérisation abstraite des propositions analytiques et synthétiques. Les contours du préconstruit de l'énoncé relèvent de l'énoncé en situation selon une convention spécifique. Certes, une telle convention ouvre la voie à l'extension de l'énoncé, mais dans des limites que Foucault soulignera également dans *L'archéologie du savoir* en considérant que le statut d'énoncé ne se précise vraiment que dans la prise en compte de « la série des énoncés » (1966, p. 111), ce qu'Austin ne fait pas.

Foucault marque alors un temps de pause dans l'usage de thématisations lorsqu'il considère d'abord, dans son classement des fiches, ses notes sur la *Lecture XII* conclusive, sous le titre « Conclusions générales de How to do things with words ». Au-delà de la dimension locutoire (sens et référent) usuel du *statement*⁶, soit de l'affirmation, s'ouvre la possibilité d'une forme illocutoire du *statement* propice à l'extension du constatif au performatif. Un point mérite cependant notre attention.

Lorsqu'Austin écrit : « We may well suspect that the theory of 'meaning' as equivalent to 'sense and reference' will certainly require some weeding-out and reformulating in terms of the distinction between locutionary and illocutionary acts » (1962, p. 148). Foucault traduit par : « Il faut reformuler la théorie du meaning comme équivalent du sens et du référent, [...] dans les termes qui permettent la distinction du locutoire et du perlocutoire ». Il substitue ici le perlocutoire à l'illocutoire, soit par inadvertance, soit par souci de désigner l'ensemble de la dynamique locutoire – illocutoire – perlocutoire telle qu'elle va se préciser dans les fiches suivantes, ce qui permet à Foucault de prêter une attention constante à la notion pragmatique de perlocutoire.

Dans la seconde fiche sur l'ouvrage d'Austin intitulée Le constatif et le performatif ne sont pas aussi différents qu'on croit sur la *Lecture XI*, fait son apparition la thématisation suivante.

Là où Austin écrit en premier lieu:

- (a) With the constative utterance, we abstract from the illocutionary (let alone the perlocutionary) aspects of the speech act, and we concentrate on the locutionary : moreover, we use an oversimplified notion of correspondence with the facts (1962, p. 144-145).

Foucault traduit :

On peut donc distinguer 1/ Les propositions constatives : ce sont celles dans lesquelles on fait abstraction de l'acte illocutoire ; et on se concentre sur le locutoire (on simplifie en ne considérant que le rapport aux faits).

Austin ajoute en second lieu :

- (b) With the performative utterance, we attend as much as possible to the illocutionary force of the utterance, and abstract from the dimension of correspondence with facts (1962, p.145).

⁶ Foucault annote le plus souvent le terme de statement tel quel, donc en anglais.

Ce que Foucault traduit par :

2/ Dans les propositions performatives, on porte attention à la force illocutoire de l'expression, et on s'abstrait de la dimension de correspondance aux faits.

Une fois préconstruite la dimension locutoire (sens et référent) du *statement*, sous la désignation de propositions constatives, il est possible de marquer par contraste la spécificité des propositions performatives en mettant l'accent sur « la force illocutoire de l'expression », là où Gilles Lane, le traducteur français, traduit par « la valeur illocutoire de l'énonciation » (1970, p. 149), introduisant ainsi le terme d'énonciation et retirant celui de force, à la différence de Foucault.

Cependant Foucault précise avec Austin écrivant : « Perhaps we have here not really two poles, but rather an historical development » (1962, p. 145), qu'« En fait il s'agit moins de deux pôles, que d'un développement historique ». Il nous semble important de souligner présentement que l'émergence de l'expression « développement historique » caractérise le cheminement du constatif au performatif, de ce qui est contraint dans le constatif à ce qu'il est en est des caractéristiques propres du performatif. Nous entrons dans un moment « historique », dont l'a prioricité a été antérieurement située dans le préconstruit de l'énoncé au regard de la convention présidant à l'usage des mots en situation. Une telle historicité relève de la mise en évidence des conditions d'émergence du performatif, certes toujours sous la dépendance de la « contrainte » constative.

La fiche suivante intitulée Actes illocutoires et propositions performatives, encore associée à la *Lecture XI*, aborde les conditions de la réalisation du performatif, soit la manière dont « on a caractérisé les propositions performatives », précise Foucault, en plusieurs temps. Austin débute par le point « a - the performative should be doing something as opposed to just saying something » (1962, p. 132). Foucault traduit : « On a caractérisé les propositions performatives par le fait qu'elles font quelque chose au lieu de dire purement et simplement ». Puis Austin y adjoint « b - the performative is happy or unhappy as opposed to true or false », et Foucault résume « par le fait qu'elles peuvent être heureuses ou malheureuses », laissant de côté provisoirement le critère de vérité. Une nouvelle thématization précise alors que nous sommes certes toujours dans l'ordre d'un mouvement contraint initialement parla proposition constative, mais avec l'apport d'une nouvelle fonction, l'action. Là où Austin écrit : « Once we realize that what we have to study is *not* the sentence but the issuing of an utterance in a speech situation, there can hardly be any longer a possibility of not seeing that stating is performing an act » (1962, p. 138). Foucault traduit : « À partir du moment où nous réalisons que [ce que] nous avons à étudier ce n'est pas une proposition mais l'émission d'une expression dans une "speech situation", toute proposition constative apparaît comme accomplissant un acte ».

Dans l'abord du *statement* d'un énoncé constatif, la force illocutoire peut être attestée, mais sous la forme contrainte, présupposée de l'émission d'une expression. Il demeure ainsi une limite énoncée par Austin : « there is no perlocutionary object specifically associated with stating, as there is with informing, arguing, &c », retranscrit par Foucault sous la forme d'un présentatif : « Mais dans les propositions constatives, il n'y a pas d'objet de perlocution associé à ce constat ».

Il n'en reste pas moins qu'une nouvelle étape a été franchie en matière de préconstruit : de l'énoncé à la performance en acte, soit en référence à l'action. De ce fait, Foucault considérera, dans *L'archéologie du savoir*, que « l'acte illocutoire » ou « speech act » relève de « ce qui s'est produit par le fait même qu'il y a eu énoncé, et cet énoncé précisément dans des circonstances bien déterminées » (166, p. 110).

Foucault insiste sur ce point important dans la même fiche, par le recours une nouvelle thématization. Là où Austin écrit :

Would it be correct to say that when we state something (1) we are doing something as well as and distinct from just saying something, and (2) our utterance is liable to be happy or unhappy (as well as, if you will, true or false) ? Surely to state is every bit as much to perform an illocutionary act as, say, to warn or to pronounce (1962, p. 132-133).

Foucault résume en ces termes :

Les propositions déclaratives, quand nous les prononçons, nous faisons quelque chose ; et notre formulation peut être heureuse ou non. Déclarer, c'est accomplir un acte illocutoire (autant qu'avertir : ~~prononcer~~, dé[clarer]).

Le *statement* d'ordre constatif se matérialise ici dans un préconstruit, l'accomplissement d'un acte illocutoire. C'est ainsi que la fonction de l'acte illocutoire se précise dans un développement historique du constatif/délibératif au performatif, étape par étape, tout en demeurant ancré dans l'ordre du *statement*. Si l'action est bien prise en compte, il reste à franchir l'étape décisive vers la performance de l'acte proprement dit, sous la désignation de proposition performative.

Foucault aborde alors, dans les quatre, cinq et sixième fiches, sous les titres En quels sens dire quelque chose, c'est faire quelque chose et Dire, c'est faire quelque chose, issues de notes sur les *Lectures* IX, VII et VIII, le niveau de l'acte performatif, en le caractérisant de nouveau à l'aide de thématizations. Austin résume son propos, en fin de parcours de ces trois *Lectures*, de la manière suivante :

We want to reconsider more generally the senses in which [...] in saying something we do something [...] For example, we may contrast men of words with men of action, we may say they did nothing, only talked or said things (1962, p. 91-92).

Sous la plume de Foucault il en ressort une nouvelle thématization : « Dire, c'est faire quelque chose (même si on oppose les hommes d'action et les hommes de parole) ». Mais préalablement dans la fiche En quels sens dire quelque chose, c'est faire quelque chose, Foucault réitère la première nomenclature austinienne du « faire quelque chose », soit la triarticulation locutoire/illocutoire/perlocutoire sous forme d'affirmations à l'identique d'Austin, et en induit un présentatif d'ordre contraint. Austin introduit ces usages du langage de la façon suivante :

We first distinguished a group of things we do in saying something, which together we summed up by saying we perform a *locutionary act*, which is roughly equivalent to uttering a certain sentence with a certain sense and reference, which again is roughly equivalent to 'meaning' in the

traditional sense. Second, we said that we also perform illocutionary acts such as informing, ordering, warning, undertaking, &c., i.e. utterances which have a certain (conventional) force. Thirdly, we may also perform *perlocutionary acts* : what we bring about or achieve *by* saying something, such as convincing, persuading, deterring, and even, say, surprising or misleading (1962, p. 108).

Foucault résume le premier point : « On fait un acte "locutionnaire" (*locutionary act*) équivalent à l'expression de certaines propositions avec sens et référent. Il a un meaning ». Puis traduit le second point : « On fait des "*illocutionary acts*" en informant, ordonnant, en avertissant, ~~expression~~ c'est-à-dire en émettant des propositions qui ont une certaine forme conventionnelle. Il a une force ». Et de même le troisième point : « On fait des actes "perlocutoires" : on provoque en certain effet en parlant (on convainc, on dissuade) Il a un effet ou conséquence ». Tout en associant le perlocutoire à un effet, ce qui marque une spécificité, Foucault en conclut suite à Austin écrivant : « Here we have three, if not more, different senses or dimensions of the 'use of a sentence' or of 'the use of language' (and, of course, there are others also) » (1962, p. 108-109) que « Tels sont les trois sens (mais il y en a d'autres) de l'expression "use of language" ».

Par l'usage d'un présentatif, Foucault globalise de telles dimensions de l'usage de l'énoncé, leur confère une unité en référence à l'expression *use of language*, ce qui lui permettra d'en préciser la portée et les limites dans *L'archéologie du savoir*. Il y précise que « l'acte [illocutoire] lui-même ne demeure pas unique tout au long de la série des énoncés », dans la mesure où il est circonscrit par le statut même de l'énoncé, par ses « critères d'individualisation ». Il lui importera de préciser qu'il n'existe pas de « relation bi-univoque entre l'ensemble des énoncés et des actes illocutoires » (1966, p. 111) au regard d'« une fonction d'existence qui appartient en propre aux signes » (1966, p. 115). La tripartition entre locutoire/illocutoire/perlocutoire procède d'une dynamique située dans l'univers de « l'énoncé en extension », avec l'introduction ultime par Foucault de la notion d'effet à propos du perlocutoire, soit d'une dimension pragmatique.

Foucault reprend ensuite à Austin une seconde nomenclature en trois temps, soit relative à ce qu'il en est de « say something may be to do something » (1962, p. 92-93), en annotant les façons dont « On peut analyser ce qu'on fait quand on parle » dans l'ordre du locutoire et par le recours à une triple thématization :

A1 : C'est émettre certains sons (acte phonétique) et l'émission (ce qui est émis) est un phoné -
 A2 : c'est émettre certains sons groupés selon des mots appartenant à un certain vocabulaire, et obéissant à certaines règles de grammaire. Acte phatique, et l'émission (ce qui est émis), c'est une phémè. -
 A3 : c'est se servir de cette phème avec un certain sens et un certain référent (qui à eux deux constituent le meaning). Acte rhématique, et ce qui est émis, c'est la rhémè.

Dans le passage suivant d'Austin sur l'acte phatique :

Always to perform the act of uttering certain vocables or words, i.e. noises of certain types belonging to and as belonging to a certain vocabulary, in a certain construction, [...] This act we may call a 'phatic' act, and the utterance which it is the act of uttering a 'phememe' (as distinct from the phememe of linguistic theory) (1962, p. 92).

Foucault ne retient pas la possibilité de traduire « the utterance which it is the act of uttering a pheme » par « l'énonciation qui est l'acte de produire un phème », à la différence de Bruno Ambroise (Ambroise, 2004, p. 84).

Articuler Dire, c'est faire quelque chose à En quels sens dire quelque chose, c'est faire quelque chose, suppose des éclaircissements, soit de nouvelles thématisations selon Foucault. Là où Austin écrit : « I explained the performance of an act [...] as the performance of an 'illocutionary' act, i.e. performance of an act in saying something as opposed to performance of an act of saying something » (1962, p. 99), Foucault résume en recourant à une nouvelle thématisation : « En prononçant une seule et même phrase, c'est l'acte d'illocution (illocutionary act). La locution est "the performance of an act of saying something" ».

De même lorsqu'Austin considère que :

There is yet a further sense (C) in which to perform a locutionary act. [...] Saying something will often, or even normally, produce certain consequential effects [...] We shall call the performance of an act of this kind the performance of a perlocutionary act or perlocution (1962, p. 101),

Foucault introduit alors une nouvelle thématisation dans sa traduction :

« Il faut enfin reconnaître une troisième activité dans l'usage du langage. C'est l'effet qui est visé par là. Il m'a dit : "Tirez" désigne l'acte locutoire. "Il m'a donné l'ordre de tirer" désigne l'acte perlocutoire ».

Constatons que l'accent mis par Foucault sur la bi-univocité entre l'énoncé et l'acte illocutoire dans l'approche analytique se précise dans la première thématisation en soulignant en quoi Austin réduit l'acte d'illocution à une seule phrase, une seule formulation, donc présuppose son unicité au regard de la diversité des énoncés. Ce penseur analytique rend ainsi impossible la prise en compte de « la matérialité répétable qui caractérise la fonction énonciative » précisera Foucault (1966, 138). Cependant, la chaîne des notions analytiques déterminées linguistiquement par le jeu des thématisations conserve sa dynamique propre par l'ultime thématisation de l'effet spécifique du perlocutoire, au terme de l'extension de la performance de l'acte à un niveau pragmatique.

Les annotations contenues dans les fiches huit et neuf à propos de la *Lecture VII* sous le titre Les équivoques entre les phrases performatives /et/ les phrases déclaratives abordent les verbes performatifs en considérant « les quatre questions qui permettent d'isoler ce qui est performatif ». Soit, selon Austin, la première : « (1) « Does it make sense (or the same sense) to ask "But did he *really*" ? » (1962, p. 83-84), ce que Foucault traduit par « a - Est-ce que ça a un sens de demander : "Est-ce que réellement il fait ce qu'il dit" » ; la seconde : « (2) Could he be doing the action without uttering the performative ? » traduit par « b - Aussi il peut faire l'action en question sans le dire » ; la troisième : « (3) Could he do it deliberately ? ; could he be willing to do it ? » traduit par « c - Pourrait-on le faire volontairement et de façon délibérative » ; la quatrième : « (4) Could it be literally false that, for example, I criticize (as distinct from blame) when I have said that I criticize ? » (1962, p.84) dont il s'approprie la traduction : « d - Est-ce que ça pourrait être littéralement faux si la réponse est négative à ces questions (sauf à la troisième) ». Foucault qualifie alors le caractère explicite du performatif

par la thématization, « C'est qu'on a affaire à des phrases performatives », fixant ainsi l'équivalence entre le dire et le performatif, en traduisant « doing the action without uttering the performative », par « faire l'action en question sans le dire ».

Nous voilà au terme d'une série de thématizations attestées dans la traduction de passages des *Lectures* XII et XI, puis des *Lectures* IX, VIII et VII, soit de manière régressive dans l'ordre des dernières *Lectures* de l'ouvrage d'Austin. D'une étape à l'autre de la chaîne de thématizations des premières annotations, soit le trajet discursif de « Ce sont les énoncés (sentences) qui ont une signification, non les mots » à « C'est qu'on a affaire à des phrases performatives », Foucault a retenu les questions, les nomenclatures, les conclusions d'Austin, dans le but de mettre en place des connexions discursives d'une thématization à l'autre, en suivant le trajet des notions contraintes au sein d'une historicité significative de l'émergence du performatif. Il a ainsi circonscrit de manière linguistique l'espace notionnel de la théorie générale des actes locutoires/illocutoires. Il en est différemment dans les notes suivantes sur les premiers chapitres de l'ouvrage, soit, dans l'ordre, sur les *Lectures* II, I, IV et V. Foucault quitte l'espace contraint des notions pour entrer dans la quête de fonctionnalités linguistiques permettant d'explorer les critères de succès des propositions performatives, donc leur singularité propre dans une quête de la vérité de l'énoncé performatif.

Les critères du succès du performatif : la présupposition de vérité dans le mouvement du *statement* vers les propositions performatives.

L'effet de préconstruit des thématizations demeure dans les prises de notes suivantes sur les premières *Lectures* de l'ouvrage d'Austin, là où il interroge d'emblée l'émergence des propositions performatives au sein de l'espace déclaratif du *statement* au titre de la vérité, dans la mesure où « la vérité, n'est pas une propriété de la signification (et par conséquent n'est pas une propriété sémantique) mais une propriété des affirmations et donc des usages historiques de certaines phrases dotées de signification » (Ambroise, 2005, p. 95).

Dans la neuvième fiche de lecture sur l'ouvrage, titrée Propositions performatives et propositions ni vraies, ni fausses, et référée à la *Lecture* II, Austin considère les « statements which refer to something which does not exist as, for example, 'The present King of France is bald' » (1962, p. 20). Soit d'après Foucault : « On peut se demander si certaines propriétés qui ne sont ni vraies, ni fausses (l'actuel Roi de France est chauve) ne présentent pas d'analogies avec les propositions performatives »⁷. Il en ressort deux questions :

There might be a temptation to assimilate this to purporting to bequeath something which you do not own. Is there not a presupposition of existence in each ? Is not a statement which refers to something which does not exist not so much false as void ? (1962, p.20).

Foucault les retient sous la forme d'affirmations :

⁷L'exemple mis en avant fait l'objet d'un débat avec Strawson sur la question de la référence. Foucault l'aborde aussi dans le dossier Strawson à propos de L'énoncé, son usage, son expression (FO 861).

Par exemple entre cette proposition et le fait de dire qu'on désire quelque chose qu'on ne possède pas. Dans chaque cas, il y a une présupposition d'existence. Ces deux propositions ne sont pas fausses, elles sont vides.

Ici le présentatif met l'accent sur une « présupposition d'existence » contraire aux conditions de félicité de la proposition performative.

Dans la dixième fiche intitulée Les « infortunes » des propositions performatives, Foucault aborde les *Lectures* I et II de manière régressive dans le but de nous introduire, dans la suite logique de sa précédente fiche de lecture, aux critères du succès des propositions performatives au regard de leur vérité. Là où Austin écrit : « Some at least of the things which are necessary for the smooth or "happy" functioning of a performative » (1962, p. 14), Foucault traduit : « pour que le fonctionnement d'une proposition performative soit heureuse, il faut un certain nombre de conditions ». Qu'en est-il de ces conditions ? La première condition énoncée selon Austin est : « (A.I) There must exist an accepted conventional procedure having a certain conventional effect » (1962, p. 15) ce que résume Foucault par : « A (1) Il doit y avoir une procédure conventionnelle acceptée », en y adjoignant une injonction « A (2). Et il faut que les personnes et circonstances soient appropriés et que soit invoquée la procédure en question » sur la base de ce qu'écrit Austin à ce sujet : « (A.2) The particular persons and circumstances in a given case must be appropriate for the invocation of the particular procedure invoked » (1962, p.15). La seconde condition : « (B.I) The procedure must be executed by all participants both correctly and completely (B, 2) completely » (1962, p.15) est traduite par « B (1) La procédure doit être accomplie correctement par les participants. B (2) elle doit l'être complètement ».

Austin pose alors une troisième condition :

(C, I) Where, as often, the procedure is designed for use by persons having certain thoughts or feelings, or for the inauguration of certain consequential conduct on the part of any participant, then a person participating in and so invoking the procedure must in fact have those thoughts or feelings, and the participants must intend so to conduct themselves, and further (C. 2) must actually so conduct themselves subsequently (1962, p. 15).

Foucault la résume ainsi : « C (1) Quand la procédure suppose chez les participants des sentiments ou des décisions, il faut qu'ils les aient réellement. (2) et il faut qu'ils se conduisent ensuite dans la réalité de façon conséquente ».

Une fois mis l'accent sur les circonstances appropriées et acceptées par les participants du fonctionnement heureux d'une proposition performative, Foucault s'attarde moins sur le détail des infortunes de ces conditions, à la différence d'Austin. Il les cite sans plus de précisions, qu'il s'agisse des *Misfires*, des *Misinvocations* et des *Misaplications* dans les termes d'Austin (1962, p. 16), en les désignant comme des « manquements » où « la performance n'a pas eu lieu ». L'intérêt de Foucault lecteur d'Austin pour la « procédure conventionnelle acceptée » et « les circonstances » de cette procédure recoupe là encore la manière dont il définira dans *L'archéologie du savoir* « l'acte illocutoire » ou « speech act » en tant qu'il est « ce qui s'est produit par le fait même qu'il y a eu énoncé, et cet énoncé précisément dans des circonstances bien déterminées » (166, p. 110).

Les conditions du succès des expressions performatives sont également abordées dans l'ordre de la grammaire au sein de la onzième fiche sur l'ouvrage d'Austin, à propos d'un passage de la *Lecture I*, sur ce que sont Les expressions performatives. Il y est question de la capacité des grammairiens, par contraste avec les philosophes, à aller au-delà de la seule description des états de fait au sein même du *statement*, donc de circonscrire des expressions performatives. Là où Austin précise : « Grammarians, indeed, have regularly pointed out that not all 'sentences' are (used in making) statements » (1962, p.1), Foucault note que « toutes les propositions ou expressions ne sont pas des affirmations ». Austin précise alors ce qu'il en est de sa quête initiale de la « preliminary isolation of the performative » :

We shall take, then, for our first examples some utterances which can fall into no hitherto recognized grammatical category save that of 'statement' [...] The uttering of the sentence is, or is a part of, the doing of an action, which again would not *normally* be described as saying something (1962, p.4-5).

Foucault retient les exemples d'Austin en les présentant à sa manière : « Il y a des expressions qui ont la forme grammaticale de l'affirmation ; mais qui ne sont pas des propositions descriptives ; qui sont des actions ». Dans la voie de l'action, Austin, et Foucault à sa suite, proposent d'identifier de manière expansive diverses sortes de performatifs en matière de *statement*. Là où Austin précise : « Many performatives are contractual ('I bet') or declaratory ('I declare war') utterances » (1962, p. 7), Foucault induit un présupposé par une nouvelle thématization à propos de « ces expressions » : « Ce sont des propositions performatives (ou opératoires) parmi lesquelles on peut distinguer : les "contractuels" (je m'engage), les "déclaratives" (je déclare la guerre) ». Là où Austin précise que : « It is always necessary that the circumstances in which the words are uttered should be in some way, or ways, appropriate » (1962, p.8). Foucault reformule le critère des circonstances en matière de performativité : « Il arrive que ces propositions à elles seules soient performatives, mais la plupart du temps, il faut des circonstances particulières ».

Dans le même processus se précise chez Austin et Foucault le point d'arrivée de cet enchaînement de l'action, sous forme de *speech act*, selon les circonstances. Là où Austin écrit : « In the particular case of promising, as with many other performatives, [...] the promise here is not even *void*, though it is given *in bad faith*. His utterance is perhaps misleading, probably deceitful and doubtless wrong, but it is not a lie or a misstatement » (1962, p. 10-11), Foucault résume : « Bien sûr la promesse peut être faite de mauvaise foi. Mais si on dit qu'elle est fautive, ce n'est pas au sens où une proposition déclarative est fautive, c'est au sens où on dit qu'un mouvement est faux ».

C'est le mouvement historique des performatifs, et non la dimension déclarative de l'expression performative, qui relève du critère de la vérité, ou présentement de la fausseté.

Foucault annote ensuite la *Lecture IV* dans les douzième et treizième fiches sur l'ouvrage d'Austin titrées de manière significative Implications, suppositions, présuppositions. Austin. Il y est question de la vérité des *statements* relevant de l'implication, de la supposition, et surtout de la présupposition sans pour autant être nécessairement performatifs. Ainsi, là où Austin écrit : « We shall next consider three of the many ways in which a statement implies

the truth of certain other statements » (1962, p. 47), Foucault traduit de nouveau à l'aide d'un présentatif : « Il y a beaucoup de façons pour une proposition d'impliquer la vérité de certaines autres propositions ». Austin précise ce qu'il en est lorsque « a statement implies the truth of certain other statements » (1962, p. 48) sous trois modalités exemplifiées que Foucault retient dans les termes même d'Austin : « 1/ Implications (Entails) [...] - 2/ Suppositions (Implies) (sens donné par G.E. Moore) [...] 3/ Présuppositions (Presupposes) » (1962, p. 49). Alors qu'Austin contraste son propos, Foucault résume, sous la forme d'un autre présentatif : « Il y a différentes façons de rendre ces implications fausses ».

La quatorzième fiche pose une question située au cœur de l'horizon linguistique du performatif, Y a-t-il des critères grammaticaux pour définir les propositions performatives ? sur la base de la *Lecture V*. Austin y développe d'abord ce que Foucault réduit au titre de la fiche : « On particular we should naturally ask first whether there is some *grammatical* (or lexicographical) criterion for distinguishing the performative utterance » (1962, p. 55). Il s'agit alors d'en préciser la nature linguistique : « So far we have considered only a small number of classic examples of performatives with verbs in the first person singular present indicative active » (1962, p. 56). Foucault résume : « Au premier regard, on pourrait dire que les propositions performatives sont a/ à la première personne b/au présent de l'indicatif actif ». Dans l'ordre grammatical, Austin en vient à affirmer :

Any utterance which is in fact a performative should be reducible, or expandible, or analysable into a form with a verb in the first person singular present indicative active [...] 'Guilty' is equivalent to 'I find, pronounce, deem you to be guilty' (1962, p. 61-62),

ce que Foucault traduit par :

Cependant on peut dire que toute expression performative peut être réduite ou analyser en une forme qui comporte un verbe à la première personne du présent de l'indicatif - "Je déclare la séance ouverte" – "Je proclame l'innocence", "la fin".

Austin en conclut que : « We might back this up by saying that performative verbs are not used in the present continuous tense (in the first person singular active) » (1962, p.64). Foucault lui fait écho à l'aide d'une nouvelle présupposition : « Ce n'est pas une forme grammaticale propre, comme le prouve par exemple le fait que certains présents de l'indicatif ont un autre sens ».

Foucault en retiendra dans *L'archéologie du savoir* une question : « Ne faut-il pas admettre une équivalence entre la phrase et l'énoncé ? » (1966, p. 108), à laquelle il répond de manière négative. S'il y a équivalence, la phrase performative ne serait qu'un élément constituant, soit « la forme with a verb in the first person singular present indicative active » dans les termes d'Austin, et ne rendrait pas compte de la spécificité de la signification de l'énoncé.

La dernière fiche sur l'ouvrage d'Austin, soit la quinzième, titrée Propositions performatives et propositions vraies, concerne le début de la *Lecture V*. Là où Austin fait un constat : « At the end of the precious lecture we considering the question of the relations between the performative utterance and statement of various kinds which certainly are true or false. » et précise quatre sortes de relations (1962, p. 53), Foucault conclut par un présentatif que

« Malgré la différence, il y a un certain nombre de rapports entre propositions performatives et propositions constatives (statements) », après avoir retenu de ces modulations de l'expression performative leur caractère « heureux » en matière de vérité, et les conditions réunies pour accéder à une telle vérité.

Conclusion

Dans une lettre datée de mai 1967, Foucault écrit :

Les analystes anglais me réjouissent assez : ils permettent de bien voir comment on peut faire des analyses non-linguistiques d'énoncés. Traiter des énoncés dans leur fonctionnement. Mais ce en quoi et ce par rapport à quoi ça fonctionne, jamais ils ne le font apparaître. Il faudrait peut-être avancer de ce côté-là (1994, p.31).

Si Foucault ne retient guère dans ses traductions l'usage des exemples si spécifiques du style analytique d'Austin, il prête à cet analyste anglais une réelle capacité à aborder l'analyse de l'énoncé en terme d'action, présentement dans l'ordre du performatif. Dans ses prises de notes, l'objectif principal de Foucault est de structurer chez Austin les principales notions analytiques de la « théorie générale des actes locutoires et illocutoires » de manière contrainte, c'est-à-dire à l'aide d'une série de préconstruits et de présentatifs, pour mieux circonscrire en son sein le mouvement historique du constatif au performatif, et sa spécificité dans le champ du fonctionnement des énoncés. Il importe pour Foucault de marquer la présence chez Austin d'une approche historicisée de la signification de l'énoncé, pour mieux la porter jusqu'à son point limite, soit juste en deçà des énoncés constitutifs des formations discursives (1966, p. 116 *sq.*). Le philosophe (Benoist, 2016) en déduit une différence majeure entre la philosophie analytique du langage et l'archéologie foucauldienne. Notre présente analyse de la lecture foucauldienne d'Austin montre que chez « l'analyste anglais » l'acte de langage sous la forme de l'énoncé performatif est individualisé selon des conditions et des circonstances précises, donc isolé. Il est au plus près, mais quand même en dehors de ce « ce en quoi et ce par rapport à quoi ça fonctionne », soit de l'espace de variation des énoncés, au titre de la « fonction énonciative » des formations discursives présentés par Foucault dans *L'archéologie du savoir*. Ce qui incitera Foucault à prendre en compte, à l'exemple encore dans ses derniers cours de son analyse des « Points d'irréductibilité de l'énoncé parrésiasique à l'énoncé performatif » (2008, p. 59 *sq.s*), l'analyse austinienne du performatif pour spécifier des formes historiques de discours.

Corpus

Foucault Michel (2017), Foucault Fiches de lecture Boîte 43, sous-dossier Austin, BNF, Gallica.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10546760g.r=Foucault%20notes%20de%20lecture%20Hegelei?rk=21459;2>

Accès direct aux fiches sur <<https://eman-archives.org/Foucault-fiches/collections/show/502>, dans le sous-dossier 555 Austin. Date de dernière consultation : 20/03/2022.

Références

Ambroise Bruno, 2005, *Les pouvoirs du langage : la contribution de J.L. Austin à une théorie contextualiste des actes de parole*, Thèse de Sciences de l'Homme et Société. Université de Nanterre - Paris X, Français. Disponible sur Hal Open science

Austin John Langshaw, 1961-1963, « The Meaning of a Word », 1940-1963, *Philosophical Papers*, J.O. Urmsom and G. J. Warnockeds., Oxford, p. 23-43. Reimp. in C. E. Caton ed., *Philosophy and Ordinary Language*, University Illinois Press, p. 1-21.

Austin John Langshaw, 1962, *How to Do Things with Words*, Oxford, Clarendon Press (trad. fse. Gilles Lane, 1970, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil).

Benoist Jocelyn, 2016, « Des actes de langage à l'inventaire des énoncés », *Archives de Philosophie*, n°1, Tome 79, p. 55-78

Foucault Michel, 1969, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.

Foucault Michel, 1994, *Dits et écrits*, volume I, Paris, Gallimard.

Foucault Michel, 2008, *Le gouvernement de soi et des autres*, cours du 12 janvier 1983 Paris, Gallimard, Seuil.

Guilhaumou Jacques, 2020a, « Le dit et le discours dans *Les Mots et les Choses*. L'émergence du fonctionnalisme discursif », dans B. Nouailles et A. Petit éd. *Foucault hérétique Les Mots et les Choses*, , Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, p. 47-74.

Guilhaumou Jacques, 2020b, « Michel Foucault, lecteur de la philosophie analytique. Approche bibliographique » (2020), *Exposition virtuelle*. <http://eman-archives.org/Foucault-fiches/exhibits/show/j-guilhaumou-philo-analytique>

Guilhaumou Jacques, 2021, « Michel Foucault, lecteur de la philosophie analytique (Tunis, 1967) », *Semen*, 50-1, p.107-126.

Marandin Jean-Marie, 1993, « Syntaxe, discours. Du point de vue de l'analyse du discours », *Histoire Épistémologie Langage*, tome 15, fascicule 2, p. 155-177.